

Grandir

À LAUSANNE

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant va fêter ses 25 ans le 20 novembre prochain. Ratifiée par la Suisse, cette convention internationale vise à garantir aux enfants du monde entier une protection et un encadrement respectueux. La Ville de Lausanne se fait un point d'honneur de respecter et suivre les recommandations de la Convention dans tous les domaines. Son action est reconnue et elle a obtenu en 2012 le label de l'UNICEF *Commune amie des enfants* pour son engagement en faveur de la jeunesse et de leurs familles.

Le développement des prestations d'accueil de jour et parascolaires des enfants est l'un des points forts de la politique familiale lausannoise. En se dotant de personnel qualifié et en aménageant de nouveaux locaux, la Ville participe à la mise en place d'une journée continue sur toute la scolarité obligatoire, pour l'ensemble des écoliers dont les parents en font la demande, conformément à l'article 63A de la Constitution vaudoise.

La Ville de Lausanne fait déjà figure de pionnière dans ce domaine, puisqu'elle offre près de 40% des places d'accueil disponibles dans le Canton.

Aujourd'hui déjà, parmi les 7'627 écoliers lausannois de 4 à 9 ans, plus de 50% fréquentent une structure permettant de les accueillir en dehors des heures d'école, et plus de 60% sont inscrits aux devoirs surveillés.

Chaque lieu d'accueil a sa particularité et développe un projet éducatif de qualité qui vise à favoriser chez l'enfant la découverte, l'apprentissage et l'ouverture aux autres. Pour les jeunes de 10 à 15 ans, la Ville élabore différents projets dans les établissements scolaires, en partenariat avec les directions et les professionnel-le-s de l'école, les centres socioculturels et les Commissions d'établissement, où les parents sont représentés.

Ce bulletin donne un aperçu des prestations, en constante évolution, à Lausanne. Je remercie toutes les personnes qui œuvrent à leur développement, sont soucieuses de l'épanouissement des enfants, et qui font de l'accueil de jour une réalité tangible.

En 2009, en votation populaire, 77% d'entre vous avaient plébiscité la journée continue de l'écolier. Lausanne met tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

Bonne lecture !
Oscar Tosato Conseiller municipal

no 17
automne 14

L'ACCUEIL PARASCOLAIRE

4-6 ans

1P-2P (1re et 2e années primaires)



lu - ma - je - ve	me	vacances
UAPE (6h45 - 8h25)		UAPE
ÉCOLE 1P-2P	1P	
UAPE 1P (11h50 - 19h) UAPE 2P (11h50 - 13h55)	UAPE (>19h)	
ÉCOLE 2P		
UAPE 2P (15h40 - 19h)		

6-10 ans

3P-6P (3e à 6e années primaires)



lu - ma - je	me	ve	vacances
APEMS (7h - 8h25)			OFFRES VACANCES
ÉCOLE			
APEMS (11h50 - 13h55)			
ÉCOLE	APEMS (>18h)		
DEVOIRS SURVEILLÉS 3P-4P (15h40 - 16h45) 5P-6P (15h40 - 17h00/30)		APEMS (>18h30)	
APEMS (>18h30)			

10-16 ans

7P-8P (7e à 8e années primaires)
9S-11S (9e à 11e années secondaires)
RAC (classes de raccordement)



lu - ma - je	me	ve	vacances
ACCUEIL (jusqu'à 7h35 ou 8h25)			OFFRES VACANCES
ÉCOLE			
RÉFECTOIRE (dès 12h)			
ACCUEIL (jusqu'à 13h45)			
ÉCOLE			
DEVOIRS SURVEILLÉS SOUTIEN AUX DEVOIRS (dès 15h25 ou 16h15)			

Conçu pour aider les familles à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, l'accueil parascolaire permet aux parents qui le demandent, une prise en charge de qualité de leurs enfants: le matin, à midi et en fin d'après-midi, dans le cadre ou à proximité de l'école.

UAPE Les plus jeunes élèves sont pris en charge dans les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE), pour la plupart intégrées dans les centres de vie enfantine. Dans ces lieux adaptés et favorisant l'épanouissement des enfants, des éducatrices et des éducateurs veillent à leur bien-être et à leur sécurité tout au long de la journée. A la rentrée 2014, 1'244 enfants lausannois en 1P et 2P fréquentent chaque semaine les UAPE, 61 une structure APEMS adaptée à leur âge et 43 sont pris en charge par des accueillantes en milieu familial. Au total, 49% des enfants de 4 à 6 ans ont une place dans une structure d'accueil du Réseau-L. Cette prestation est soumise à conditions et un délai d'attente, variant selon les structures, est possible jusqu'à l'obtention d'une place.

APEMS A proximité des écoles, les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sont des espaces d'accueil qui permettent aux enfants de bénéficier d'un cadre propice à leur développement grâce à un encadrement professionnel, et de manger un repas de midi équilibré. Dans 45 lieux, les APEMS accueillent 2'693 enfants (55% des écoliers de cet âge). Toutes les familles qui en font la demande peuvent obtenir une place, mais la priorité est donnée aux parents exerçant tous deux une activité professionnelle, les autres ont droit à deux journées au maximum, selon les disponibilités.

DEVOIRS SURVEILLÉS (3P-6P) Cette prestation offre un cadre favorable pour effectuer ses devoirs, dans une salle de classe, sous la surveillance d'un adulte pour un groupe de 12 enfants en moyenne. Les parents demeurent pleinement responsables de l'exécution des devoirs. Néanmoins, un soutien renforcé est mis en place grâce à la qualité du recrutement et de la formation des surveillant-e-s. Le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) organise les devoirs surveillés, en collaboration avec les directions des établissements. Encadrés par 220 surveillant-e-s, plus de 2'800 élèves de 3P à 6P y sont inscrits (64%).

ACCUEIL (7P-11S) Suite à l'harmonisation nationale (Harmos), les classes de 7e et 8e années (enfants de 10 à 12 ans) relèvent désormais des degrés primaires. A Lausanne, elles restent situées dans les établissements « secondaires ».

MATIN: Dès 7h30, certains établissements offrent un accès à la bibliothèque, à une salle d'étude ou à un espace d'accueil. **MIDI:** Outre le réfectoire, les élèves ont le choix entre une variété de cours facultatifs et d'activités sportives organisés par leur établissement. Des appuis sont parfois programmés et des salles d'étude ou d'informatique sont mises à leur disposition. Des offres d'animations encadrées se développent notamment dans les collèges de la Rouvraie, de Coteau-Fleuri et de Béthusy; des devoirs surveillés durant la pause de midi sont mis en place à la Rouvraie et à Béthusy. Les centres d'animation socioculturels des Bergières et de Grand-Vennes, proches des écoles, sont ouverts entre midi et 14h et proposent aux jeunes un accueil libre.

RÉFECTOIRE Dans tous les établissements, les réfectoires servent un menu labellisé « Fourchette verte » et un autre à choix. Des fours à micro-ondes sont à disposition et les pique-niques bienvenus. Une surveillance générale est assurée, sans contrôle individuel des présences. Fréquentés majoritairement par les élèves de 7P et 8P, 400 repas sont servis chaque jour.

DEVOIRS SURVEILLÉS (7P-8P) Les devoirs surveillés sont proposés à tous les élèves dès la fin des cours (15h25 ou 16h15 selon les établissements). 530 élèves de 7P et 8P (25%) y sont inscrits, encadrés par 47 surveillant-e-s.

SOUTIEN AUX DEVOIRS (9S-11S) Pour les plus grands, le soutien aux devoirs est organisé par la direction de chaque établissement. Il est en majorité assuré par un-e surveillant-e et un-e enseignant-e. Les établissements du Belvédère et de l'Elysée ont en particulier développé un système de « mentorat » entre élèves.

OFFRES VACANCES Pendant les 14 semaines de vacances scolaires, un large choix d'activités encadrées ou en accueil libre est proposé. A la journée ou à la semaine, sous forme de centres aérés ou de camps, le choix est large: plus de 60 offres de vacances sont organisées chaque année par le Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne, la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)!

ACCUEIL FAMILIAL
La structure de L'AMIFA organise de manière individualisée l'accueil d'enfants jusqu'à 12 ans, au domicile des accueillantes en milieu familial (AMF). Les AMF (ex mamans de jour) doivent être agréées par la Municipalité. Chacune d'entre elles suit régulièrement des cours permettant une mise à jour continue de ses connaissances.

FONDATION POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE LAUSANNOISE (FASL)
En dehors des heures d'école, de nombreuses offres d'activités et d'accueil pour les élèves de tous âges se déclinent dans les 16 centres socioculturels répartis dans toute la ville, y compris le mercredi. Détails sur: www.fasl.ch

SALLES DE SPORT
Après les cours, pendant le week-end et les vacances, des salles de gym sont ouvertes pour les jeunes de 13 à 25 ans, selon des horaires définis. Une équipe expérimentée de monitrices et moniteurs sportifs est présente pour assurer l'encadrement. Chaque jeune peut s'y rendre gratuitement et sans inscription, pour faire du basket, du foot, du break dance, etc., lors de sessions mixtes ou exclusivement pour les filles. Les salles sont situées dans les collèges de St-Roch, Grand-Vennes et Montoie. D'autres ouvertures avec de nouveaux horaires sont prévues prochainement.

BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS – BIP

Il centralise les demandes jusqu'au degré 2P pour une place dans les centres de vie enfantine municipaux et subventionnés, ou en accueil familial. Eventuel délai d'attente jusqu'à l'obtention d'une place. Tarification selon les revenus (estimation personnalisée possible sur le site internet).
www.lausanne.ch/bip
tél. 021 315 60 00

APEMS

Inscriptions toute l'année. Tarification selon les revenus (estimation personnalisée possible sur le site internet).
Place Chauderon 9, 4e étage
tél. 021 315 68 23/33/08
www.lausanne.ch/apems

DEVOIRS SURVEILLÉS

Les lundis, mardis et jeudis.
Une collation est proposée avant le début des devoirs.
Tarif forfaitaire CHF 100.– par semestre, même en cas d'admission en cours d'année. Bulletins d'inscription disponibles auprès du secrétariat de l'établissement scolaire.
www.lausanne.ch/devoirs-surveilles
3P - 6P

Ils ont lieu jusqu'au 25 juin. Inscriptions en cours d'année possibles. Pour les élèves inscrits en APEMS l'après-midi, le prix des devoirs surveillés est compris dans le tarif APEMS.

7P - 8P

Ils ont lieu jusqu'au 18 juin.
Prochains délais d'inscription: jusqu'au 18 décembre pour une admission le 5 janvier et jusqu'au 18 février pour une admission le 2 mars. Dans les collèges de la Rouvraie et de Béthusy, également durant la pause de midi.

9S - 11S

Les établissements scolaires et le SEP+S mettent en place une offre de devoirs surveillés modulable sous forme de mentorat, d'aide aux devoirs ou encore d'appuis.
Les tarifs varient selon les prestations.
Renseignements dans les établissements.

L'AMIFA

Structure de coordination qui gère l'Accueil en milieu familial.
Inscriptions au BIP pour les 1P et 2P, et directement à L'AMIFA dès la 3P.
Tarification selon les revenus.
Tél. 021 312 28 04 accueil@lamifa.ch

RÉFECTOIRES SCOLAIRES

Les réfectoires scolaires proposent des repas chauds à CHF 8.–. Inscriptions sur place (subside possible). Renseignements au secrétariat de l'établissement. Nombreuses informations spécifiques à chaque établissement sur www.lausanne.ch/etablissements-scolaires

OUVERTURE DE SALLES DE SPORT

En dehors des horaires scolaires et pendant les vacances, pour tous les jeunes dès 13 ans, sans inscription. Divers sports à choix. Tél. 079 508 08 35
www.lausanne.ch/sallesdesport

OFFRES VACANCES

Toutes les offres classées par semaine, avec descriptions et indication des places disponibles sur www.lausanne.ch/jeunessevacances et dans le catalogue distribué dans les écoles.
Place Chauderon 7A, niveau Terrasse
tél. 021 315 68 22/65

INFOS PRATIQUES

CONSEILS DES ENFANTS

Prochains rendez-vous pour les enfants du cycle primaire des quartiers concernés :

BOISY

ve 14 novembre, de 16h à 17h15
Centre socioculturel de Boisy
tél. 021 646 70 28

BELLEVAUX

ve 21 novembre, de 16h à 17h30
Centre socioculturel de Bellevaux
tél. 021 647 83 13

CHAILLY

ve 7 novembre + ve 12 décembre de 16h à 17h30, Maison de quartier de Chailly, tél. 021 653 28 83

PRÉLAZ

ve 7 novembre + ve 5 décembre de 16h à 17h15, Association du quartier de Prélaz, tél. 021 544 61 61

BOURDONNETTE

ve 28 novembre, de 16h à 17h30
Centre socioculturel de la Bourdonnette
tél. 021 625 61 28

www.lausanne.ch/enfance

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS 2014-15

> HIVER

du vendredi 19 décembre (fin des cours)
au lundi 5 janvier (début des cours)

> RELÂCHES

du vendredi 20 février (fin des cours)
au lundi 2 mars (début des cours)

> PÂQUES

du jeudi 2 avril (fin des cours)
au lundi 20 avril (début des cours)

> FÊTE DU TRAVAIL

vendredi 1er mai

> ASCENSION

jeudi 14 et vendredi 15 mai

> PENTECÔTE

lundi 25 mai

> ÉTÉ

du vendredi 3 juillet (fin des cours)
au lundi 24 août (début des cours)

www.lausanne.ch/vacances